



NICOLE BRICQ
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

FLEUR PELLERIN
MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DES PME, DE
L'INNOVATION ET DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE AUPRÈS
DU MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.commerce-exterieur.gouv.fr

www.redressement-productif.gouv.fr

Protection de la propriété intellectuelle à l'export : Nicole BRICQ et Fleur PELLERIN se félicitent du partenariat renforcé UBIFRANCE/INPI

Le 18 septembre 2013, UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises, et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) ont renouvelé et renforcé leur partenariat en faveur de la croissance des PME et ETI à l'international. Les deux organismes s'engagent sur un programme d'actions commun dédié à la formation et à l'accompagnement en propriété intellectuelle. Ce programme intégrera, pour les entreprises à fort potentiel export, un volet spécifique d'appui à la conquête des marchés extérieurs. La mise en œuvre de ce programme fait suite à la demande de Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur et de Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique, pour qui la protection de la propriété industrielle des entreprises constitue un enjeu majeur de réussite à l'international. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

La protection de la propriété intellectuelle est essentielle pour une entreprise qui se lance à l'export. Une innovation ou un savoir-faire mal protégés peuvent aboutir à un échec commercial hors de nos frontières. Forts de ce constat, UBIFRANCE et l'INPI ont décidé de renouveler et de renforcer leur convention de partenariat.

L'objectif de ce partenariat est double :

- Permettre aux PME et ETI candidates à l'export de sécuriser leur croissance internationale et de maximiser leurs chances de succès sur les marchés étrangers ;
- Accroître la cohérence du dispositif public en améliorant l'efficacité et la lisibilité de ses services d'appui aux entreprises.
-

Concrètement, ce programme s'articule autour de quatre axes principaux :

- renforcement de la **sensibilisation des entreprises à la propriété industrielle** ;
- mise en œuvre, par UBIFRANCE et l'INPI, **d'un programme d'actions commun, en France et à l'étranger**. Il s'agira de relier les dimensions propriété intellectuelle et conquête de marchés à l'international. Ce programme prévoit d'ores et déjà l'organisation le 20 novembre prochain d'un atelier dédié à la mise en place du brevet unitaire ;
- **mise en avant du pré-diagnostic propriété industrielle**, permettant à une entreprise de faire le point sur la protection de sa propriété intellectuelle, **auprès d'une cible de PME et ETI identifiées par UBIFRANCE** ;
- La mise en œuvre du **programme PME de l'INPI et de son volet international porté par UBIFRANCE et soutenu par l'INPI**.

Ce partenariat repose sur la mise en commun des expertises des partenaires au service des entreprises à fort potentiel export afin de leur proposer un accompagnement personnalisé en propriété intellectuelle, dans le cadre de l'élaboration de leurs stratégies de développement international.
Plusieurs centaines d'entreprise pourront bénéficier de ce programme d'ici 2015.

Contacts presse :

Cabinet de Nicole BRICQ - Perrine DUGLET : 01 53 18 46 89 perrine.duglet@cabinets.finances.gouv.fr
Cabinet de Fleur PELLERIN – Aziz RIDOUAN – 01 53 18 41 00 aziz.ridouan@cabinets.finances.gouv.fr